

Affaires courantes

[Français]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS**PRÉSENTATION DU VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, au sujet de la procédure et des usages de la Chambre régissant les Affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement renonce à son projet de répercuter le fardeau fiscal sur les Canadiens moyens en adoptant une taxe à la consommation rétrograde au lieu de faire une vraie réforme fiscale.

Autrement dit, ils demandent au gouvernement de renoncer au projet de loi sur la TPS.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions qui s'ajoutent aux pétitions précédentes portant sur l'imposition de la nouvelle taxe de vente sur la lecture.

Les pétitionnaires désapprouvent vivement l'intention du gouvernement d'imposer une TPS sur les livres. Ils indiquent clairement que depuis la Confédération aucun gouvernement n'a osé le faire. Le gouvernement doit assurément être condamné pour ses mesures.

Selon les pétitionnaires, la libre diffusion de tout ce qui est imprimé—le fondement de la démocratie, de la culture, de l'enseignement et d'une société instruite et productive—sera compromise par l'application de la TPS.

Ils demandent que le Parlement réaffirme le principe historique que représente le statut exempt de tout impôt dont jouit la chose imprimée en conservant le taux nul de taxe appliqué depuis des années aux livres et aux publications.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition jugée correcte signée par des électeurs de la localité de Punnichy, en Saskatchewan, qui se trouve dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter le projet de la taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal de façon à assujettir les riches et les sociétés à un impôt minimum. En résumé, ils demandent au gouvernement de procéder à une véritable réforme fiscale plutôt que d'instaurer des mesures régressives comme il se propose de le faire.

[Français]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant de citoyens de Senneterre, en Abitibi, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada. Les pétitionnaires reconnaissent la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Ces pétitionnaires déclarent, d'autre part, que les députés conservent le stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement, et à l'extérieur, comme ceux des travailleurs d'usines au Canada, et que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire pour les députés.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition signée par des habitants de Port Alberni, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires affirment en avoir assez des réductions de services décrétées par la Société canadienne des postes, et dénoncent le style de gestion pratiqué par le gouvernement, qui place le service aux clients au bas de sa liste de priorités. De façon plus précise, les pétitionnaires demandent au Parlement que la Société canadienne des postes rétablisse le service postal à l'auto à Port Alberni, qu'elle garde ouverts les points de vente existants, qu'elle prolonge les heures d'ouverture de ces derniers, qu'elle offre un plus grand nombre de services